

5782
—
125

De Rudder

2 juillet 1929.

A.L.

Monsieur le Ministre,

Comme suite à votre lettre du 20 juin dernier, n° 3820, Administration des Beaux-Arts, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la Commission d'Art Moderne a été consultée sur l'opportunité d'acquérir, pour nos collections, le groupe intitulé : " Les Trois Ages ", du statuaire Isidore De Rudder.

M. Hulin de Loo, président de la dite Commission, a exprimé l'avis que l'on ne devrait point admettre que des artistes présentent et désignent eux mêmes leurs œuvres qu'ils voudraient voir entrer dans nos collections. La Commission s'est ralliée entièrement à cette manière de voir.

Le Conservateur en chef,

à Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts

Bruxelles.

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
Beaux-Arts, des Lettres
ET DES
Bibliothèques publiques

DIRECTION
e Section

N^o 3820

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse
la date et le numéro de la dépêche,
ainsi que l'indication de l'Administration.

Bruxelles, le 20 Juin
52, boulevard du Régent

1929

Art. 100

Monsieur le Conservateur en Chef

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 11 Juin, relative à M. De Rudder. Vos observations personnelles au sujet de la valeur de cet artiste ont retenu toute mon attention. Toutefois si, cédant à des considérations qui sont d'ailleurs de ma compétence exclusive, j'ai décidé de soumettre la demande de M. De Rudder à l'avis de la Commission du Musée, c'est afin d'enlever aux protestations de cet artiste, qui se croit une victime de l'ostracisme administratif, toute apparence de fondement.

Il importe donc que je sache de façon précise, si la Commission a été saisie de cette affaire et si elle a émis à son sujet un avis formel.

Pour le Ministre
Le Directeur Général

E. Collin

Monsieur L. Van Puyvelde
Conservateur en Chef des Musées royaux
Bruxelles

II juin 1929.

M.D.

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre dépêche du I juin, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il ne me paraît pas désirable de faire entrer dans les collections des Musées Royaux le groupe " Les Trois Ages " du sculpteur Isidore De Budder. Ce groupe a été sculpté en 1888 pour un monument funéraire du cimetière de Laeken. Nous sommes allés voir l'œuvre sur place. Parmi les mauvaises sculptures qui " ornent " ce champ de repos, celle de M. De Budder ne se distingue pas des autres par des qualités sculpturales.

Au reste, cet artiste né le 3 juin 1855, doit s'être rendu compte depuis longtemps qu'il n'avait que peu de chances d'être jamais un vrai sculpteur, depuis 1892 environ, il s'est surtout consacré à l'art décoratif.

Nul doute que beaucoup de sculpteurs, plus ou moins clairvoyants quant à la valeur de leur talent, ne veuillent, comme lui, forcer les portes des Musées. En autorisant les artistes à présenter eux mêmes leurs œuvres, on peut les exposer à des échecs constants et irritants pour leur amour propre. Afin d'éviter des mécontentements et des récriminations, qui

à Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts

Bruxelles.

A.D. 1

d'ailleurs ne seraient nullement justifiés, il serait peut être préférable de leur faire observer que seules les Commissions et la Direction des Musées, conjointement avec l'Administration des Beaux-Arts, ont à choisir les oeuvres susceptibles d'être un enrichissement pour les collections nationales.

Veillez agréer, je vous prie, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Conservateur en chef,

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
Beaux-Arts, des Lettres
ET DES
Bibliothèques publiques

~~INSPECTION DES ACADÉMIES~~

~~ET~~

ÉCOLES DE DESSIN

N. B. — Prière de rappeler, dans la réponse
la date et le numéro de la dépêche,
ainsi que l'indication de l'Administration.

N° 3820

Bruxelles, le 1 Juin

1929.

Monsieur le Conservateur en Chef

J'ai l'honneur de vous faire savoir
que j'ai été saisi d'une demande de M. Isidore De Rudder
statuaire, tendant à voir acquérir pour le Musée de Bruxelles
son groupe **Les trois Ages**.

Je vous prie de bien vouloir me
faire connaître l'avis de la Commission sur cette demande.
Le montant de cette acquisition devrait être prélevé sur
les crédits du Musée.

Le sculpteur consentirait à un paie-
-ment réparti sur plusieurs années.

Pour le Ministre
Le Directeur Général

E. M. D.

Monsieur le Conservateur en Chef des Musées royaux des Beaux Arts
Bruxelles